



## DÉCISION

N° : 2026-32

Exécutoire le : 02 FEV. 2026

Publiée/ Notifiée le : 02 FEV. 2026

Visée le : 29 JAN. 2026

*COMMANDE PUBLIQUE*  
**Accord cadre n°25001 - Accord-cadre multi-attributaires de maîtrise d'œuvre  
Marché subséquent 25001\_03  
relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement cyclable – Rond-point de l'Aéroport  
sur la Commune de Voglans  
ATTRIBUTION**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 22 juin 2021, du 21 mars 2023 et du 30 janvier 2024 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant le marché n°25001, par lequel Grand Lac a conclu avec cinq attributaires un Accord-cadre de maîtrise d'œuvre à marchés subséquents.

Considérant le montant maximal annuel de l'accord-cadre en valeur de 250 000,00 € HT,

Considérant la consultation lancée le 16 décembre 2025 pour le marché subséquent n°3, 25001\_03, relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement cyclable – Rond-point de l'Aéroport sur la Commune de Voglans,

Considérant la date limite de remise des offres le 23 janvier 2026 à 12h00,

Considérant l'analyse des offres,

Considérant l'offre du groupement d'entreprises Baron Ingénierie/ARTER/ Construction et ingénierie alpine/Hydretudes, dont le mandataire est l'entreprise Baron Ingénierie,

### DÉCIDE :

#### **ARTICLE 1 : ATTRIBUTION**

D'attribuer le marché subséquent n°25001\_03 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement cyclable – Rond-point de l'Aéroport sur la Commune de Voglans.

Le montant du marché de 11 205,00 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est le Groupement Baron Ingénierie/ARTER/ Construction et ingénierie alpine/Hydretudes.

#### **ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS**

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur.
- L'entreprise Baron Ingénierie, mandataire du Groupement Baron Ingénierie/ARTER/ Construction et ingénierie alpine/Hydretudes

Cette décision sera notifiée dès sa signature et sera exécutoire, dès sa signature et son dépôt en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois notifiée, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant la notification, par lettre adressée à Grand Lac ; le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant la notification, par introduction d'une instance auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 29/01/2026 14:31:38



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2026-32 : Accord cadre n.25001 - Accord-cadre multi-attributaires de maîtrise d'oeuvre Marché subséquent 25001\_03 relatif à la maitrise d'oeuvre pour l'aménagement cyclable - Rond-point de l'Aéroport sur la Commune de Voglans\_ATTRIBUTION

---

**Date de transmission de l'acte :** 29/01/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/01/2026

---

**Numéro de l'acte :** Dec2266 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260129-Dec2266-AR

---

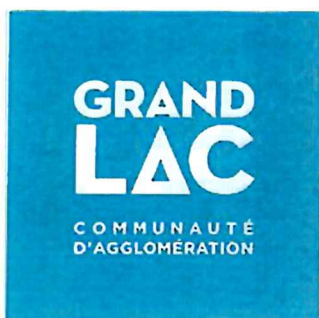
**Date de décision :** 29/01/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)



**MARCHE SUBSEQUENT DE MAITRISE D'OEUVRE  
N°25001\_03**

**DOSSIER DE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE  
Pour un aménagement cyclable - Rond-point de l'aéroport sur la  
commune de Voglans**

**Acte d'engagement**

# Sommaire

## Table des matières

<b>1 : Contractant</b> .....	<b>3</b>
<b>2 : Objet de l'accord-cadre</b> .....	<b>4</b>
<b>3 : Missions du maître d'œuvre</b> .....	<b>4</b>
3.1 : Catégorie d'ouvrage .....	4
3.2 : Missions .....	4
<b>4 : Rémunération du maître d'œuvre</b> .....	<b>5</b>
4.1 : Rémunération.....	5
4.2 : Modalités de rémunération .....	7
<b>5 : Sous-traitance</b> .....	<b>7</b>
<b>6 : Délai de réalisation</b> .....	<b>8</b>
<b>7 : Signature du candidat</b> .....	<b>9</b>

# 1. Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.

J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l'accord-cadre a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Le signataire :**

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

engage la société ..... sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

**Le mandataire (1) :**

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

SARL BARON Ingénierie

Adresse de l'établissement :

Actipôle 4 – 242 rue Maurice Herzog – 73420 VIVIERS DU LAC

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

Adresse électronique : stephaniebeck@baron-groupe.fr

Téléphone : 04 79 35 85 21

Télécopie : .....

SIRET : .791 956 535 00029

APE : 7112 B

Numéro de TVA intracommunautaire : FR 20 791 956 535

Organisme bancaire :

Code banque : 30003 Code guichet : 03598 N° de compte : 00020002834 Clé RIB : 71

IBAN : FR76 3000 3035 9800 0200 0283 471

BIC : SOGEFRPP

Joindre un RIB

## **2. Objet de l'accord-cadre**

Le marché subséquent qui est conclu avec le « maître d'œuvre privé » dont l'offre a été retenu par le « maître d'ouvrage public », est un marché de maîtrise d'œuvre dont l'objet est renseigné en première page de cet Acte d'Engagement et qui est défini par les règles de l'accord-cadre signé.

## **3. Missions du maître d'œuvre**

### **3.1 Catégorie d'ouvrage**

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur un ouvrage de type : Infrastructure

### **3.2 Missions**

Les missions faisant l'objet de ce marché subséquent à confier à ou aux titulaire(s) sont les suivantes :

#### **Éléments de mission Moe**

- Études d'avant-projet (AVP).
- Études de projet (PRO).
- Assistance pour la passation des marchés publics de travaux (AMT).
- Visa des études d'Exécution (VISA)
- Direction de l'exécution des travaux (DET).
- Assistance aux opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

## **4. Rémunération du maître d'œuvre**

### **4.1 Rémunération**

Le montant provisoire de la rémunération est calculé sur la base suivante :

- Montant prévisionnel des travaux d'Aménagement : 135 000 € HT.

Aménagement - Eléments de Mission Moe		
	Taux de rémunération en %	Montant € H.T.
AVP	2,50 %	3 375,00 €
PRO	1,80 %	2 430,00 €
AMT	1,10 %	1 485,00 €
VISA	0,60 %	810,00 €
DET	3,00 %	4 050,00 €
AOR	0,60 %	810,00 €
Montant total € HT	9,60 %	12 960,00 €
Coefficient de complexité (en pourcentage)		
Montant total Mission Moe € HT avec coefficient		12 960,00 €
Montant total Mission Moe + Mission complémentaires		12 960,00 €
Abattement en %		13,5417 %
Montant de l'abattement en €		1 755,00 €
Montant total avec abattement en € H.T.		11 205,00 €
Montant Total TTC		13 446,00 €

Montant total TTC arrêté en lettres : treize mille quatre cent quarante six euros

#### 4.2 Modalité de rémunération

Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions de l'article 14 du CCAP accord-cadre.

La part attribuée à chaque co-traitant est fixée en annexe n° 1 du présent acte d'engagement.

### 5. **Sous-traitance**

Indiquer suivant le cas :

- pour l'exécution du marché,  je n'envisage pas  
 nous n'envisageons pas  
 de recourir à un ou à plusieurs sous-traitants,

le ou les annexe.s « déclaration de sous-traitance » <sup>(1)</sup> au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que

- j'envisage
- nous envisageons

de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées, indiqué dans chaque annexe, constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché.

Le montant total des prestations que  j'envisage  
 nous envisageons

de sous-traiter conformément à ce ou ces annexes est de :

.....Euros

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant que :

- j'envisage
- nous envisageons

de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation à la personne responsable du marché ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) présenter en nantissement.

DESIGNATION DU SOUS-TRAITANT	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION TVA INCLUSE	MENTION DE L'AGREMENT

## 6. Délais de réalisation

Les délais de réalisation des documents d'études sont les suivants :

- Réalisation du dossier AVP à remettre au maître d'ouvrage au plus tard 30 jours calendaires après l'Ordre de Service.
- Réalisation du dossier PRO à remettre au maître d'ouvrage au plus tard 40 jours calendaires après l'Ordre de Service.
- Phases AMT, VISA, DET et AOR : prévisionnel Travaux Octobre 2026

<sup>(1)</sup> DC4 à compléter par l'entreprise en fonction du nombre de sous-traitants (une déclaration par sous-traitant). Voir annexe.

Le présent acte d'engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au concepteur dans un délai de 90 jours à compter de la date de remise de l'offre.

## 7. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A : Viviers du Lac

Le 20/01/2026

Signature(s) du titulaire, mandataire, (ou des) prestataire(s)

.....

.....

.....



---

### ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le ou les sous-traitant.s proposé.s dans le ou les actes de sous-traitance (DC4) annexé.s au présent acte d'engagement est/sont accepté.s comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

A Aix les Bains le ..... **29 JAN. 2026** .....

Yves MERCIER

Vice-Président à la Commande Publique

**Yves MERCIER**  
Vice-Président à la Commande Publique

